



NUMERO SPECIAL

EPARGNE SALARIALE

Depuis le 1er janvier 2019, la mise en place de plans d'épargne salariale est facilitée pour les entreprises et notamment les TPE et PME. Mais qu'est-ce que l'épargne salariale ? Comment en profiter pleinement ? Dans le cadre de la 3e édition de la Semaine de l'épargne salariale, nous vous proposons un numéro spécial pour tout comprendre !

QUOI DE NEUF ?

Que faut-il savoir sur l'épargne salariale ?

Votre employeur peut vous proposer d'épargner via un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO). Quelles différences entre ces deux supports ? A quoi sert l'épargne salariale ? Comment votre employeur vous aide à épargner ?

[> Regarder la vidéo](#)

L'épargne salariale étape par étape

Placer votre prime d'intéressement ou votre participation dans un plan d'épargne salariale vous permet de bénéficier d'un avantage fiscal. Mais comment faire ? Quand allez-vous récupérer vos fonds ?

[> Voir l'infographie](#)

A SAVOIR

Vous avez un projet : pouvez-vous mobiliser votre épargne salariale ?

Si l'épargne salariale est bloquée pendant 5 ans sur un PEE, et jusqu'à la retraite sur un PERCO, il existe plusieurs cas de déblocage anticipé qui vous permettent d'en profiter avant ces délais.

[> Lire l'article](#)

BOITE A OUTILS

Comment bien placer votre épargne salariale ?

Pour bien choisir les plans et les fonds dans lesquels placer votre épargne salariale, vous devez vous interroger sur votre horizon de placement (5 ans, 10 ans, 20 ans), et votre objectif. Certains fonds seront en effet plus adaptés à des placements de moyen ou de long terme.

[> Lire l'article](#)

Que se passe-t-il si vous changez d'entreprise ?

Vous détenez un PEE ou un PERCO et vous envisagez de quitter votre entreprise ? Votre départ a des conséquences sur votre épargne salariale. Transfert, déblocage anticipé, frais...

[> Lire l'article](#)

ATTENTION !

Consultez la mise à jour des listes noires Forex, options binaires, biens divers et produits dérivés sur crypto-actifs.

[> Consulter les listes noires](#)

VOS RENDEZ-VOUS

Web-conférence : comment réaliser mes projets grâce à l'épargne salariale ?

Bien utilisée, l'épargne salariale peut vous permettre de réaliser de nombreux projets ! Nos experts vous expliquent comment faire et répondent à vos questions :

AMF

jeudi 28 mars 2019 à 18h
Inscrivez-vous gratuitement ici !

Semaine de l'épargne salariale 2019

La 3e édition de la Semaine de l'épargne salariale aura lieu dans toute la France du 25 au 29 mars 2019. [Consultez le site de l'épargne salariale](#) et retrouvez de nombreux articles pratiques pour bien comprendre ce placement.

NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Par formulaire : disponible [en cliquant ici](#)

Mentions légales :

Directeur de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot, directrice de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

En savoir plus

- [Abonnez-vous aux contenus Epargnants](#)

A lire aussi

- [Suivez-nous sur Facebook - AMF Epargne Info Service](#)
- [Suivez-nous sur Twitter - @AMF_actu](#)
- [Suivez-nous sur notre chaîne Youtube](#)

[Haut de page](#)